

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 13 octobre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Valère Huet

Mmes Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin

Absence : Denis Fortin et Patrick Simony

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-sdj. de même que monsieur Yvan Pruneau ins.mun.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #224-10-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 9.1 : place du soldat
- 9.2 : Torpille trouver source de financement-MRC régional- Médialog
- 9.3 : stratégie maritime (mur St-Yvon- secteur touristique)
- 9.4 : route Côté et Langlais (chemin de grève) suivi dossier
- 9.5 : Croix Victorin Coulombe- brisé
- 9.6 : annulation résolution formation pompier extérieur
- 9.7 : travaux voirie- acceptation
- 9.8 : mandat de dossier conseiller
- 9.9 : équité salariale- résultat
- 9.10 : lumière route Poirier
- 9.11 : soumission pneus machinerie
- 9.12 : entériner résolution travaux entrepôt
- 9.13 : suivi fosse
- 9.14 : éco centre si change heure
- 9.15 : défi municipalité/compostage
- A : allocations premiers répondants
- B : capture castor
- C : estimé accident
- D : aréna suite ouverture soumissions
- E : achat de chlore
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 225-10-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 SEPTEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2015 est approuvé avec correctif suivant : madame le maire Jocelyne Huet qui présidait la réunion et non le maire-suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Office des personnes handicapées	Suivi démarche des aînés
Firme Roche	Questions sur fosses
Conseil de l'Eau	Rencontre 28 Octobre Mont-Louis
Caureq	Redistribution excédents/ 1758.99 \$
Anciens combattants	Aide financière de 2 500\$
Radisson ambulanciers	Plainte premier Répondant
CSST	Décision frais employé # 4-3
CSST	Examen et suivi employé # 4-7
CSST	Sommes versées
Commission des lésions	Employé # 4-7
Permission d'occupation	Lots 62A-13 . 62A-14 etc...
Mamot	Infos sur sites d'enfouissement
Service adapté quebec	Information
Infos sur le congrès FQM/	Pierre Moreau et ses fusions
TACIM	Modification des tarifs
Québec Municipal	Infos
Dominique Huet	Soumissions patinoire
Murray Charest	Questions Assurance
Roland Soucy et Elisabeth Gaumont	Acceptation achat terrain
Fondation Centre jeunesse	Remerciement

Dépôt des rapports FAIR 2015 et Commémoration du Naufrage de la Penelope pour la MRC et des boutiques

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} septembre AU 30 septembre 2015

Résolution # 226-10-15

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de septembre de la municipalité pour un montant de 95 616.91\$. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal, incluant les salaires et heures supplémentaires de même que les écritures de fin de mois et un rapport sur l'état des finances, (feuille préparatoire pour le budget).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 227-10-15

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Groupe Altus Mise à jour : 8 612.14 \$
2. Tetra tech Devis de performance : 2 785 \$
3. Premier Tech Site de traitement : 1 541.81 \$
4. Gaston Coulombe Réparation lumières : 1 421.78 \$ + enlever lumières et filage terrain balle :
1 586.65 \$
5. Jacques Bouchard : servitude Ginette Côté : 413.91 \$
6. Tremblay, Bois Mignault; service de Première ligne : 584.89 \$
7. Bélanger paysagiste, désherbage été 2015 : 2 414.48 \$
8. Xérox, copies tirées : 674. 17 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Place du soldat

Comme aucune autre dépense n'a été apportée la précédente résolution est toujours bonne (repas des dignitaires, cadets, transport, aucune indication concernant le cénotaphe à ce moment-ci).

9.2 & 9.3 : une rencontre de travail est prévue le 28 octobre prochain à 19h00

9.4 Résolution # 228-10-15

Route Côté et Langlais/suivi

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'acte notarié présenté concernant la route Langlais et autorise son maire, Madame Jocelyne Huet et sa directrice générale, madame Marie Dufresne à signer l'acte étant jugé conforme à nos volontés.

QUE lorsque l'acte pour la route Côté sera présenté elles sont autorisées à signer étant donné que cet acte ne nécessite aucune mention de servitude en faveur de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trés.

9-5 une vérification sera effectuée à savoir quelle sorte de croix le conseil désire y installer (croix en hommage aux pêcheurs décédés en mer).

9.6 Résolution # 229-10-15

Annulation résolution # 197-08-15 concernant la formation de pompiers à l'extérieur

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule la résolution # 197-08-15 pour les raisons mentionnées par le chef pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 230-10-15

Travaux voirie 2015

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 4 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE la directrice générale est autorisée à signer le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : les mandats seront donnés lors du discours du maire en novembre

9.9 Résolution # 231-10-15

Équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a reçu une lettre de la Commission de l'équité salariale les avisant qu'elle était sous enquête;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal mandatait la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Rimouski à analyser et compléter le dossier à la satisfaction de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE trois méthodes étaient disponibles à la discrétion du conseil municipal, deux ayant détecté des écarts de salaires (document faisant partie intégrante du présent procès-verbal);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avisait le responsable qu'elle priorisait la méthode n'ayant détecté aucun écart salarial;

CONSIDÉRANT QUE par contre les élus étaient d'accord à offrir une compensation à ses employées (détecté suite à l'analyse);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR
CONSEILLERE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal statuera prochainement sur un
montant de compensation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 lumière de rues, comme cette demande n'est pas en
bordure d'une route municipale le citoyen devra
s'éclairer, par contre il pourra obtenir une lumière de
rues à la municipalité

9.11 Résolution # 232-10-15

Achats

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE les achats suivants soient effectués : pneus pour
rétrocaveuse au coût de 7 151.45\$ taxes comprises chez OK
pneus et pour le Ranger 864.61\$ garage Michel Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 233-10-15

Résolution # 223-10-15

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la résolution suivante :

Résolution # 223-10-15

Résultat soumission entrepôt

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST
RÉSOLU

QUE suite aux demandes de soumissions pour la pose de la
porte et l'électricité de l'entrepôt municipal situé au
570, route 132, les contrats sont octroyés à Rénovation
CMPG inc. au montant de 11 295.66\$ taxes incluses et à
Groupe Omhéga au montant de 9 169.26\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : suivi des fosses, nous attendons pour une
rencontre avec Tétratech

9.14 : nouvel horaire pour l'éco centre jusqu'au 30
octobre le mercredi de 14h00 à 16h30

9.15 Résolution # 234-10-15

Défi municipalité /compostage

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Léona Francoeur à inscrire
la municipalité pour une activité durant la semaine de
défi municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A : Résolution # 235-10-15

Allocations premiers répondants/versement

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale est autorisée à émettre les allocations annuelles aux premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B : Résolution # 236-10-15

Prise de castor

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QU'étant donné que des castors bloquaient la conduite d'amenée du lac Alphé et que l'on a dû faire affaire avec un trappeur de la municipalité, monsieur Régean Côté, le conseil autorise un montant de 75\$ par prise (3 prises).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C : Résolution # 237-10-15

Bris véhicule

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la réparation soit assurée par la municipalité après vérification du meilleur prix, l'Inspecteur municipal fait les démarches en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D : Résolution # 238-10-15

Patinoire extérieure

Soumissions reçues :

Duotech 1 079 000\$
Construction Antonin Cotton 1 243 650\$

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme après avoir reçu l'analyse de l'ingénieur et avoir pris connaissance du point 4 de la soumission du plus bas soumissionnaire spécifiant qu'il ne garantissait pas la dalle de béton à cause des conditions climatiques et que ce serait des coûts supplémentaires, et que de plus il faut vérifier la validité de la soumission.

QUE la municipalité de Cloridorme rejette les soumissions reçues car toutes ces soumissions dépassent nos prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

D/2 : Résolution # 239-10-15

Patinoire extérieure

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Pruneau à contacter Allen Dumaresq, afin de faire aplanir le terrain et procéder à l'entrée d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E : Résolution # 240-10-15

Achat de chlore

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Pruneau à acheter une palette de chlore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F : Résolution # 241-10-15

Formation pompier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Cloridorme désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Cloridorme prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST
RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre
du Programme d'aide financière pour la formation des
pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de
la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la
MRC de la Côte-de-Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau mentionne qu'il a presque complété la
vérification des fosses septiques (40 fosses qui a été
vidangées) - achat de panneaux de signalisation et flèche-
électricité à l'aréna-

11- Rapport du chef pompier

Quatre pompiers vont suivre la formation en novembre à
Chandler et que c'est la semaine de prévention- dépliants
dans public sac- fin octobre changement de piles- et qu'il
prend deux semaines de vacances à compter du 14 octobre.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de
questions.

Questions portant sur : maisons délabrées- permis de
construction et patinoire

Clôture de la séance

13-Résolution # 242-10-15

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

